

1<sup>er</sup> février 2021

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h.**

Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger, Normand Paquin, Marco Couture et la conseillère madame Brigitte Nadeau.

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**Ouverture de la séance ordinaire**

2021-02-040

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 19h00.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick siège en séance ordinaire ce lundi 1<sup>er</sup> février 2021 par voie visioconférence et sur place.

Sont présents sur place, au 1465 rue Principale, le Maire Mario Nolin, les conseillers Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger et Normand Paquin, Marco Couture et la conseillère Brigitte Nadeau.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, sur place: Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorier.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 59-2021 du 27 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 février 2021.

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 et que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Charles Luneau et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par

visioconférence.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-041**

**Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

Il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Marco Couture, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

**QUE** l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-042**

**Adoption des procès-verbaux du 5 janvier et 11 janvier 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 5 janvier et 11 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci a été soumis pour approbation;

**SUR PROPOSITION** du conseil, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture desdits procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tels que présentés.

**ADOPTÉE.**

**Période de questions**

✓ Considérant que la séance ordinaire est à huit clos tel que prescrit par l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été demandée par un citoyen par courriel ou autre.

**Rapport des comités et autres informations**

- ✓ Politiques sociales (MADA et PFM) : le lancement se fera le 1<sup>er</sup> mars 2021;
- ✓ Comité des loisirs : deux autres personnes sont intéressées et veulent être sur ce comité;
- ✓ Jardins auto-fertiles : 1<sup>ère</sup> rencontre de faite. Il y en aura trois autres. Cette première rencontre a permis de connaître d'avantage sur les types de plantes, fine herbes et autres pouvant être mis ensemble pour créer un jardin auto-fertile

**2021-02-043**

**Consignation de la correspondance**

**CONSIDÉRANT QUE** lecture de la correspondance est faite;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

- ✓ Rapport annuel SPAA 2020
- ✓ Mini-scribe janvier 2021
- ✓ Rappel journée de la persévérance scolaire
- ✓ Acceptation du MAMH – Règlement d'emprunt réseaux d'eau
- ✓ Mention Lauréate St-Rémi-de-Tingwick : Emmy Roberge

2021-02-044

**Dépôt de projet au Fonds des régions et ruralité (FRR) – Pour une municipalité sécuritaire et saine**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite déposer un projet au Fonds des régions et ruralité (FRR) afin d'aider notre municipalité à être plus saine et sécuritaire pour les citoyens ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière sera faite au Fonds des régions et ruralité (FRR) pour un montant maximum de 13 502.05\$ pour un total de 19 288.64\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Anouk Wilsey, à déposer et à signer tous les documents inhérents à ce projet.

**ADOPTÉE.**

2021-02-045

**Retrait et ajout d'un détenteur – carte commerciale Visa**

**CONSIDÉRANT QUE** la personne morale, Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

**CONSIDÉRANT QUE** la personne morale, Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne morale, Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées :

Anouk Wilsey, directrice-générale et secrétaire-trésorière

Mario Nolin, maire

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale Anouk Wilsey, à demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »); et à signer tous les documents.

**QUE** le nom de Chantal Cantin soit retiré comme personne responsable du compte ;

**QUE** la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant

qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-046**

**Adhésion ADMQ 2021**

**SUR PROPOSITION** du conseiller Pierre Auger, appuyée par le conseiller Charles Luneau, et unanimement résolu de défrayer les frais de cotisation auprès de l'Association de directeurs municipaux du Québec au montant de 959\$ plus taxes. Ce montant comprend la cotisation annuelle 2021 et les frais pour l'assurance juridique responsabilité.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-047**

**Autorisation pour la vente d'un terrain municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite se départir du lot 5 500 985;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot 5 500 985 n'est plus utile à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire un appel de propositions pour la vente du terrain municipal sur la rue Meunier lot 5 500 985;

**QUE** l'appel d'offre de proposition prenne fin le 25 février 2021.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-048**

**Programmation TECQ 2019-2023- version 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rémi-de Tingwick a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu.

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de tous sorts ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 01-2021 ci-jointe au montant de 250 000\$ et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années

du programme.

**QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-049**

**Nomination du comité de suivis de chantier – réseau aqueduc**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a reçu une subvention de FIMEAU pour le projet du prolongement du réseau aqueduc.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Marco Couture et unanimement résolu.

**QUE** la municipalité doit nommer un comité de suivis de chantier. Les personnes dans ce comité sont les conseillers Alain Groleau et Pierre Auger ainsi que le maire, Mario Nolin et la directrice générale et secrétaire trésorière.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-050**

**Mandat pour préparation du devis laboratoire de chantier**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a donné le mandat du remplacement de l'aqueduc à Excavation Tourigny inc.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder aux services de laboratoire dans le cadre du remplacement de l'aqueduc au secteur Trois-Lacs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander à EXP de produire le devis au montant d'environ 600\$.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-051**

**Autorisation pour appel d'offre sur invitation pour laboratoire de chantier**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder aux services de laboratoire dans le cadre du remplacement de l'aqueduc au secteur Trois-Lacs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander minimum trois soumissions de gré-à-gré conformément au règlement 2019-186 de la gestion contractuelle.

**ADOPTÉE.**

**2021-02-052**

**Engagement de Gaétan Ducharme pour le dégagement de la neige (souffleur)**

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons à l'occasion, selon la neige accumulée, souffler l'emprise de la rue principale afin de se conformer à la réglementation en vigueur et s'assurer la sécurité des usagers de la route;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Charles Luneau et résolu à l'unanimité :

**QUE** Gaétan Ducharme souffle au montant de 75\$ / heure selon la demande.

**ADOPTÉE.**

2021-02-053

**Demande pour accréditation Municipalité amis des aînés**

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick accorde à la qualité du milieu de vie offerte aux aînés afin de favoriser leur épanouissement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance des enjeux liés au vieillissement de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick situe les aînés au cœur de ses interventions municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation des aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** la volonté des élus municipaux à mettre à jour sa politique MADA à la suite de l'adoption d'un plan d'action triennal de ses politiques sociales qui soutiendra la solidarité entre les générations;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseiller Normand Paquin, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau, le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick dépose une demande de reconnaissance du renouvellement de sa politique des aînés (MADA) auprès du Secrétariat aux aînés.

**QUE** le conseil municipal s'engage à réaliser au cours de la période 2021-2023 les actions inscrites à son plan d'action de ses politiques sociales s'adressant aux aînés de Saint-Rémi-de-Tingwick;

**QUE** la directrice générale, Anouk Wilsey, soit autorisée à signer la lettre accompagnant cette demande de reconnaissance;

**QUE** le conseil reconnaisse M. Normand Paquin comme élu responsable des aînés et que cette personne assure le suivi de toute question touchant les aînés de la municipalité notamment en participant aux travaux du comité de suivi des politiques sociales.

2021-02-054

**Mise en place d'un comité de suivi pour le plan d'action 2021-2023 des politiques sociales**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick s'est engagée à renouveler sa politique des aînés (MADA);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est engagée par résolution le à élaborer sa politique familiale municipale (PFM);

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette démarche la municipalité a mis sur pied un comité responsable composé de citoyens et de deux conseillers à titre de représentant de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a déposé un projet de plan d'action qui fait suite à la tenue d'un sondage et d'une consultation publique auprès des citoyens qui résident sur le territoire de la municipalité au cours de l'année 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick désire améliorer ses services et ses structures de façon à favoriser la participation de tous les citoyens et citoyennes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal de Saint-Rémi-de-Tingwick crée un comité du suivi qui aura pour mandat de s'assurer de la réalisation du plan d'action des politiques sociales selon l'échéancier prévu et se rencontre minimum deux fois

par année;

**QUE** les personnes suivantes soient reconnues comme membres de ce comité :  
Les conseillers de la famille, Pierre Auger et le conseiller des aînés, Normand Paquin, Guylaine Vincent, Annie Gauthier, Estelle Luneau et Guylaine Breton et la directrice générale

**2021-02-057**

**Acceptation des dépenses**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Couture appuyé par le conseiller Pierre Auger et unanimement résolu que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 61 571, 18 \$

**QUE** les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

**ADOPTÉE**

**2021-02-058**

**Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la vérification comptable du MAMH pour les années 2020, nous avons mis sur le site SEAO les appels d'offres de gré à gré pour les montants de vingt-cinq mille dollars (\$25 000) à cent mille un dollar (\$100 001) tel qu'exigé.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau et il est résolu que le conseil a reçu les rapports concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de l'année 2020.

**ADOPTÉE.**

**Période de questions :**

✓ Considérant que la séance ordinaire est à huit clos tel que prescrit par l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il n'y a pas de personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été demandée par les citoyens.

**2021-02-059**

**Levée de la séance ordinaire**

À 19h23, le conseiller Pierre Auger propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

---

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mario Nolin  
Maire

-----

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2021-02-044, 2020-02-046, 2021-02-050, 2021-02-052 et 2021-02-057.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 1<sup>er</sup> jour de février de l'an deux mille vingt et un.

\_\_\_\_\_  
Anouk Wilsey  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mario Nolin, maire

